



**Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **MARDI 27 FÉVRIER 2018 à 18.30 heures****

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018.

Compte-rendu des décisions du Maire

Direction générale des services et Administration générale

- Décision municipale DMREGIE n° 2018-02-03 – Marchés nocturnes de Port Camargue (les tarifs ont été votés le 29-nov.-2017 : définition lieu, dates, horaires, ouverture/fermeture, abattements pour certains abonnements, modalités d'inscription) ;
- Décision municipale DMREGIE n° 2018-02-04 – Pass'graulen (les tarifs ont été votés le 29-nov.-2017 : définition périmètre du parc horodateur et modalités d'attribution du macaron)
- Décision municipale n° ADMGCIM18-02-05 – Case de columbarium dans le cimetière rive droite (de 15 ans à compter du 05 février 2018 moyennant la somme de 900 €) ;
- Décision municipale n° ADMGCIM18-02-06 – Concession dans le cimetière rive gauche (n° 2-H-44 de 15 ans à compter du 05 février 2018 moyennant la somme de 425 € dont 25 € de droits d'enregistrement fixés par le Code général des impôts) ;

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS18-01-13 – Festival théâtre amateur – Convention de participation aux frais pour l'accueil d'un spectacle (convention avec la Maison des jeunes et de la culture pour le spectacle intitulé « variations énigmatiques » le samedi 03 février 2018 – 500 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-07 – Festival Abrivado des plages – Convention pour une présence médicale préventive avec l'association des médecins d'arènes (samedi 03 mars 2018 pour 300 €) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-08 – Festival Abrivado des plages – Contrat de cession avec le groupe Vents de sable (samedi 03 mars 2018 pour 900 €) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-11 – Festival Abrivado des plages – Contrats d'engagement des manades : Aubanel-Baroncelli, du Levant, Martini, Chaballier, Devaux, Jullian, Lescot, Briaux et Saint-Louis (samedi 03 mars 2018 ; chaque manade percevra 380 € TTC /en cas d'annulation un défraiement de 100 € sera alloué) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-12 – Festival Abrivado des plages – Contrat d'engagement avec la manade Lafon (samedi 03 mars 2018 : 500 € TTC /en cas d'annulation un défraiement de 100 € sera alloué) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-14 – ODAS théâtre – Spectacle de l'école de musique et de théâtre municipale « Il buono, il bruto, il cattivo » – Contrat avec l'association « Un p'tit Sweetie» (pour les arrangement musicaux – 1.000 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-15 – Fête du port de plaisance de Port Camargue – Contrat de cession avec SASU Omaha spectacles événements pour la troupe Goldstar (18 août 2018 – 4.200 € TTC) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-16 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Gilles Dupuits (du 22 janvier au 12 février 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-17 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Mick Del Sard (du 13 au 28 février 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-18 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Emilien Fortannier (du 13 au 28 février 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-19 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Jean-Pierre Froger (du 1^{er} au 26 mars 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-20 – Villa Parry – Convention d'occupation avec l'association Cèze & Cévennes (du 28 mars au 23 avril 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-21 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Dany Méric (du 25 avril au 22 mai 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-22 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Nathalie SURY (du 25 avril au 22 mai 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-23 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Didier Drullion (du 24 mai au 18 juin 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-24 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Moustapha Maïaga pseudo « Mouss » (du 19 juin au 16 juillet 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-25 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Anthony Bourdeau pseudo « Tony R » (du 17 juillet au 06 août 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-26 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Michel Tombereau (du 07 août au 05 septembre 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;

- Décision municipale n° DGS18-02-27 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Barbara Sillon pseudo « Basia » (du 25 septembre au 22 octobre 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-28 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Christian Filleron (du 23 octobre au 19 novembre 2018 à titre gracieux moyennant le versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-29 – Carrefour 2000 – Convention d'occupation avec la CLA et la section aquarelle de l'ass. Des résidents de Port Camargue (du 05 avril au 23 avril 2018 à titre gracieux) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-30 – Villa Parry – Salon de peinture « la femme » : règlement intérieur (du 02 au 25 mars 2018 ouvert à tous les artistes peintres, professionnels ou amateurs) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-31 – Carrefour 2000 – 4^{ème} salon d'aquarelles : règlement intérieur (du 03 au 23 juillet 2018 - versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues – prix attribués : 1^{er} prix 500 € ; 2^{ème} prix 250 € ; 3^{ème} prix 100 € ; 4^{ème} prix 100 €) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-32 – Villa Parry – Salon des artistes locaux : règlement intérieur (du 06 au 23 septembre 2018) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-33 – Carrefour 2000 – Salon de peinture d'automne : règlement intérieur (du 18 octobre au 04 novembre 2018 - versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues – prix attribués : 1^{er} prix 600 € ; 2^{ème} prix 300 € ; 3^{ème} prix droit d'accrochage gratuit au salon de la Méditerranée 2019 , 4^{ème} prix 50 € ; 5^{ème} prix 50 €) ;
- Décision municipale n° DGS18-02-34 – Villa Parry – 3^{ème} salon de Pascal « petit format » : règlement intérieur (du 21 novembre au 20 décembre 2018 ; versement d'un montant de 20 % des œuvres vendues) ;
-
-

Délibérations

1. Chambre régionale des comptes – Rapport de mise en œuvre des recommandations
2. Ancien phare – Réhabilitation et valorisation : plan de financement prévisionnel et demande de subvention
3. Implantation d'un système de vidéo protection sur la commune : plan de financement prévisionnel et demande de subvention
4. Droits de stationnement sur la voirie – Solution de paiement à distance : convention avec la Société IEM
5. Pont levant – Convention avec le Département
6. Horodateur du parking de la Marine – Convention d'exploitation avec la Régie autonome du port de plaisance de Port Camargue
7. Installation de panneaux de communication : convention de groupement de commandes avec la Régie autonome du port de plaisance de Port Camargue
8. Entretien et maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public (marché 2015/ECL) : avenant technique
9. Éclairage public - rue des Tellines : convention avec le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG)
10. Réparation de préjudice – Décision judiciaire au profit d'un agent de la police municipale
11. Personnel communal – Création de postes
12. Personnel communal – Rémunération du personnel saisonnier
13. Commission d'appel d'offres (C.A.O.) – Démission d'un élu de l'opposition et nouvelle élection
14. Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E. du Gard) : désignation du correspondant de la commune
15. Association culturelle et sportive (A.C.S.) - Versement d'une avance sur la subvention communale pour l'exercice 2018

- **INFORMATION** : Tableaux MAPA et marchés

Le Maire,
Docteur Robert CRAUSTE



A red circular stamp of the "MAIRIE DU GRAU-DU-ROI GARD". The stamp features a small emblem or coat of arms in the center. A black ink signature is written across the stamp, appearing to read "Robert CRAUSTE".